

Objet : MIGRATION DU PROGRAMME DE BANQUE A DISTANCE –
PUBLISOFT VERS PUBLIWEB

Réseaux : CF

Niveaux et services : Tous

Période :

- Mesdames et Messieurs les Directeurs(trices) – Présidents(tes) des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs(trices) des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française ;
- Mesdames et Messieurs les Administrateurs(trices) des internats et homes d'accueil ;
- Messieurs les Directeurs des Centres d'Autoformation de Huy et technique de Frameries ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs(trices) des centres de plein air de la Communauté française ;

Autorité : A.G.E.R.S. – **Signataire :** Jean-Pierre HUBIN

Gestionnaires : ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

Personne(s)-ressource(s) : Chantal GOFFINET – 02/508.17.54

Référence facultative : AG/JPH/CHG/DEXIA 2003

Téléphone pour duplicata : 02/508.17.66

Bruxelles, le 13 Juin 2003

**OBJET : MIGRATION DU PROGRAMME DE BANQUE A DISTANCE -
PUBLISOFT VERS PUBLIWEB**

Notre partenaire financier, Dexia Banque, signale à l'Administration générale que son programme de banque à distance PubliSoft Omega ne répond plus aux exigences technologiques actuelles, ne sera bientôt plus supporté et propose donc son remplacement.

Toujours soucieux de faire économiser du temps et de l'argent aux écoles de la Communauté Française et n'envisageant pas un retour à la procédure papier, trop onéreuse (0.25 EUR par opération) et peu pratique, l'Administration générale désire mettre à votre disposition un outil performant, adapté aux nouvelles technologies liées à l'Internet et qui vous permettra :

- de réaliser gratuitement vos paiements et transferts nationaux et internationaux (zone Euro),
- de relier votre logiciel Logicompta 3 ou CREATE (H.E.) avec votre programme de paiements électroniques (pas de double encodage de vos paiements et donc gain de temps),
- d'accéder en temps réel aux soldes et mouvements de tous les comptes de l'école,
- de permettre à 2 utilisateurs d'accéder aux comptes afin d'éviter tout contre-temps en l'absence de l'utilisateur principal,
- d'utiliser et rentabiliser une ligne à haut débit (ADSL, câble, ISDN, ...) afin d'augmenter votre confort d'utilisation (A noter que votre ligne analogique ainsi que votre modem actuel sont également suffisants),
- de bénéficier automatiquement de la nouvelle mise à jour et des nouvelles fonctionnalités sans devoir installer une nouvelle version ou attendre le passage d'un technicien,
- d'augmenter le degré de sécurisation de votre logiciel,
- et bien d'autres avantages qui vous seront explicités ultérieurement.

L'Administration générale a conclu un accord avec Dexia Banque afin de faire bénéficier tous les établissements d'enseignement de la Communauté française de cet outil indispensable pour une gestion financière saine et efficace.

Elle a également pu obtenir pour un coût unique de 100 EUR par établissement (au lieu du coût standard de 575 EUR) :

- l'installation et l'activation du nouveau logiciel **PubliWeb** pour 2 utilisateurs,
- le lien avec votre logiciel de comptabilité Logicompta 3 ou CREATE (H.E.),
- la formation des utilisateurs (sur place lors de l'installation),
- la mise à jour éventuelle de votre navigateur Internet (min.Internet Explorer 5.5).

Sont joints à la présente :

- le formulaire de demande PubliWeb assorti de deux annexes
- le règlement.

L'Administration générale ne peut que vous encourager à compléter la demande ainsi que les 2 annexes et à les renvoyer, dans les plus brefs délais, à l'adresse mentionnée sur les documents, ceci afin de garantir **une gestion financière plus efficiente de chaque établissement d'enseignement de la Communauté française** et ce, dès la prochaine rentrée scolaire.

Je vous en souhaite bonne réception et vous remercie de votre collaboration.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN.

Communauté Française - Formulaire de demande PubliWeb.

Le Client
Nom :
Adresse :
Code postal et commune :
Numéro de téléphone :
Numéro de fax :
Numéro de compte (école) : **068**-.....-.....

- Déclare souscrire aux services suivants pour les utilisateurs mentionnés aux points 1, 2

1) **PubliWeb.** Si le client opte pour cette application, les dispositions du règlement Publiweb sont d'application.

Accès à cette application via :

- Internet.

Conformément à la déclaration ci-dessus (nouvelle demande, suppression, adaptation), le Client adapte la liste des utilisateurs pour l'application PubliWeb, de la manière spécifiée dans la fiche technique en annexe.

→ Le Client doit remplir entièrement la **fiche technique en annexe 1** et la renvoyer avec la présente demande à Dexia Banque Belgique SA.

→ Pour les **nouvelles demandes**, le Client doit joindre une **copie recto-verso de la carte d'identité de chaque personne**.

2) **Option Transfert de fichiers.** Si le client choisit cette option, les dispositions du règlement Publiweb et celle du règlement PubliWeb/Transfert de fichiers sont d'application.

Accès à cette option via

- Internet.

Conformément à la déclaration ci-dessus (nouvelle demande, suppression, adaptation), le Client adapte la liste des utilisateurs pour l'application PubliWeb Transfert de fichiers, de la manière spécifiée dans la fiche technique en annexe.

→ Le Client doit remplir entièrement la **fiche technique en annexe 2** et la renvoyer avec la présente demande à Dexia Banque Belgique SA.



Le prix forfaitaire de ces services s'élève à 100 EUR hors Tva (versement unique).
Dans ce forfait sont compris deux utilisateurs Publiweb avec option Transfert de fichiers.

Si le Client résilie PubliWeb (point 1) pour un utilisateur, la résiliation s'applique automatiquement à l'option 2, si elles sont d'application pour cet utilisateur.

Le contrat n'entrera en vigueur qu'à partir du jour de la réception par Dexia Banque Belgique SA d'un exemplaire valablement signé et paraphé à chaque page.

Les fiches techniques (annexe 1 pour PubliWeb, annexe 2 pour PubliWeb Transfert de fichiers) font partie intégrante du présent contrat. Dexia Banque Belgique SA ne peut pas garantir de connexion si ces fiches ne sont pas complétées correctement.

Le Client déclare accepter les règlements en vigueur et les avoir lus. Le client déclare accepter le contenu de ces règlements.

Fait le à, en 2 exemplaires, un pour le client et un pour Dexia Banque SA.
(Veuillez renvoyer le double de ce contrat à Dexia Banque – Support-EB Contrat C.F. TA 2/9, Boulevard Pachéco 44 à 1000 Bruxelles.)

Pour le Client¹,

Nom + Fonction

Nom + Fonction

En cas de problèmes pour compléter les documents, veuillez appeler le Contact Center de Dexia Banque au 02/222.87.10.

¹ Selon les statuts de l'organisme



Annexe 2: Fiche technique pour la gestion des comptes via PubliWeb Transfert de fichiers

Nom organisation :
Représentée par : Fonction :
Tél : Adresse E-mail :

Souhaite que l'utilisateur suivant (faire des copies de cette feuille s'il y a plusieurs utilisateurs):
.....

- Puisse travailler avec PubliWeb Transfert de fichiers en tant que nouvel utilisateur, comme mentionné ci-dessous.

Envoi à Dexia Banque des fichiers avec :

- Paiements nationaux
- Paiements internationaux
- Recouvrements/remboursements par domiciliation (DOM80)

Envoyez cette demande à :
Dexia Banque – Support-EB Contrat C.F. TA 2/9
Boulevard Pachéco 44
1000 Bruxelles



Annexe 1 - Fiche technique pour la gestion des accès PubliWeb

L'accès octroyé doit être spécifié par un **code d'accès**; celui-ci détermine les comptes auxquels l'utilisateur a accès via PubliWeb:

- **A:** accès à tous les comptes;
Attention : le code 'A' donne accès à tous les comptes d'une administration ou d'un organisme.
- **B:** accès à tous les comptes, excepté les comptes mentionnés;
- **C:** seulement accès aux comptes mentionnés.

L'accès aux comptes peut être donné selon un **code de gestion** :

- **CO:** permet de consulter les comptes mentionnés;
- **OP:** permet de consulter et d'effectuer des opérations pour les comptes mentionnés (il faut pour ce faire être mandataire des comptes mentionnés).



1. Nouvelles demandes d'accès à PubliWeb ou modification des accès existants

1.1 Comptes courants (Recette, service financier, etc.)

Nom de l'utilisateur	Comptes à vue			Placements	
	Code d'accès A/B/C	N° de compte si code d'accès B ou C	Code de gestion CO/OP	Code d'accès A/B/C	N° de compte si code d'accès B ou C
	A	-	OP	A	-
	A	-	OP	A	-

Veillez remplir le nom des différents utilisateurs.

1.2. Retrait du numéro d'abonné pour les nouveaux utilisateurs.

Chaque utilisateur reçoit deux lettres qui lui sont adressées personnellement. L'une d'elle comprend le numéro d'abonné et l'autre le numéro personnel d'identification. Ces deux numéros permettent à l'utilisateur, pendant leur période de validité, de générer une paire de clés. La lettre reprenant le numéro personnel d'identification sera envoyée à l'administration; la lettre avec le numéro d'abonné sera envoyée à la division Support-EB de Dexia Banque qui se chargera de l'installation.

Dexia : Dexia Banque – Support-EB Contrat C.F. TA 2/9.
Adresse : Bld Pacheco 44
Code postal – commune : 1000 Bruxelles

Règlement Dexia PubliWeb

Article 0 : Définitions

- 0.1 Par "Utilisateur", nous entendons toute personne physique autorisée par le Client à utiliser les Services décrits aux articles 3.3.
- 0.2 Par "Service", nous entendons tous les services décrits aux articles 3.3.
- 0.3 Par "Logiciel", nous entendons toute application informatique ou système d'échange de données décrit dans une annexe.
- 0.4 PubliLink est un réseau privé créé par Dexia Banque pour les administrations publiques belges, clientes de Dexia Banque, offrant des services provenant de divers fournisseurs informatiques, centres informatiques, clients et/ou partenaires de Dexia Banque. Il est composé de 3 couches :
- la couche A comprend l'infrastructure de réseau et les services de réseau pour les divers clients publics, les centres informatiques et les divers fournisseurs informatiques. La couche A contient en outre une infrastructure de serveurs pour l'accès aux services du Registre National;
 - la couche B comprend les services bancaires de Dexia Banque pour la clientèle publique;
 - la couche C contient les services à valeur ajoutée fournis par Dexia Banque, divers centres fournisseurs informatiques et clients, connectés via l'infrastructure technique spécifiée dans la couche A. Cet ensemble comprend entre autres ce que les clients connaissent sous le nom de "PubliRing".
- 0.5 Contrat: Le "Contrat d'accès au service de base Dexia PubliWeb" ou le "Formulaire de demande PubliWeb "

Article 1 - Objet

Le présent règlement détermine les droits, obligations et responsabilités particulières propres à l'utilisation du service Dexia PubliWeb, tant au niveau de l'utilisateur, du Client que de Dexia Banque. Le service Dexia PubliWeb est réservé aux clients ayant accès via PubliLink ou tout autre réseau (p.ex. Internet) au site Dexia PubliWeb de Dexia Banque pour obtenir des informations sur les produits et services de la banque et pour effectuer des opérations bancaires dans les limites et conditions du présent règlement.

Le service Dexia PubliWeb consiste en un service de base Dexia PubliWeb et des services complémentaires Dexia PubliWeb.

En remplissant et signant la fiche technique demandant l'accès au service de base Dexia PubliWeb, et éventuellement au(x) service(s) complémentaire(s), le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepter les termes et conditions du présent règlement ainsi que les modalités éventuelles de tarification et de paiement.

Le Client garantit la connaissance et l'acceptation par chaque utilisateur, mentionné sur la fiche technique, des termes et conditions du présent règlement.

Par ailleurs, le Client s'engage à faire respecter les termes et conditions du présent règlement par chaque utilisateur mentionné sur cette fiche, et à prendre les mesures nécessaires à cet effet. Elle est directement responsable du respect desdites obligations et de l'usage de Dexia PubliWeb par ces utilisateurs.

Toutes les données fournies par le biais de Dexia PubliWeb le sont uniquement à titre d'information et ne constituent en aucun cas une offre ou une incitation ou un conseil juridique, fiscal, financier ou de toute autre nature.

L'accès à Dexia PubliWeb est soumis à l'utilisation des produits financiers liés. Les conditions spécifiques de ces produits financiers restent d'application. La liste de ces services peut être modifiée, compte tenu de l'évolution financière et technologique.

Sauf mention explicite sur la fiche technique ou opposition expresse du client, l'utilisateur est supposé avoir accès à tous les services de Dexia PubliWeb et à prendre connaissance de toutes les informations disponibles via ce système.

Article 2 – Durée

2.1 L'accès au service de base Dexia PubliWeb est demandé par le Client, pour les utilisateurs pour une durée indéterminée (via le document « Formulaire de demande PubliWeb »).

Le Client ou Dexia Banque peut à tout moment mettre un terme à l'accès à ce service de base, par simple lettre recommandée, moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

2.2 La résiliation du service de base Dexia PubliWeb inclut automatiquement la résiliation de tous les services complémentaires Dexia PubliWeb.

2.3 En cas de manquement au présent règlement de la part du Client, Dexia Banque peut lui envoyer par lettre recommandée une mise en demeure. Si le Client n'a pas pris dans les 8 jours des mesures suffisantes, Dexia Banque peut résilier le droit d'accès du Client au service de base (y inclus tous les services complémentaires) ou le(s) service(s) complémentaire(s) concerné(s), avec effet immédiat et sans que des dommages et intérêts ne soient dus.

2.4 En cas de résiliation anticipée pour quelque raison que ce soit, Dexia Banque supprimera l'accès au(x) service(s). La fin (partielle) du contrat n'entravera d'aucune façon les ordres en suspens.

2.5 En cas d'extinction du service ou de résiliation anticipée, pour quelque raison que ce soit, l'utilisateur et le Client sont tenus de restituer immédiatement à Dexia Banque tout logiciel en rapport avec l'utilisation de Dexia PubliWeb.

2.6 Si pour une raison quelconque, une personne ne fait plus partie du Client ou n'est plus autorisée par celle-ci à bénéficier de l'accès au service Dexia PubliWeb (ou à une partie de celui-ci) ou perd (partiellement ou entièrement) pour quelque raison que ce soit ses droits à ce service, il appartient au Client de prévenir Dexia Banque dans les plus brefs délais à l'adresse suivante :

Gestion Abonnements – Banque à distance - OM5/4
Dexia Banque
Boulevard Pachéco 44
1000 Bruxelles

Il en est de même pour toute autre modification susceptible d'avoir une influence sur le service.

2.7 Hormis une faute intentionnelle ou grave dans le chef de Dexia Banque, le Client est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel, causé à Dexia Banque ou à un tiers par un utilisateur ou par toute personne autorisée ou non qui a pu utiliser Dexia PubliWeb et usurper la qualité de l'utilisateur par utilisation abusive du code secret. L'utilisateur et la banque sont chacun responsables de la sécurité de leur réseau.

Article 3 – Conditions d'utilisation

3.1 Dexia Banque informe le Client des caractéristiques techniques de la configuration minimale dont elle doit disposer pour le bon fonctionnement de Dexia PubliWeb. La transmission de données n'est possible qu'en tenant compte des protocoles et des normes de sécurité utilisés par Dexia Banque.

3.2 Le Client indiquera ou mandatera une personne qui déterminera, dans la fiche technique pour la gestion des accès PubliWeb, le nom des personnes autorisées à utiliser le service Dexia PubliWeb, les fonctions qui leur seront accessibles ainsi que les numéros de compte ou les numéros d'emprunteur pour lesquels ces fonctions seront utilisables.

Sauf indication spécifique sur la fiche technique ou opposition expresse du Client ou de la personne dûment mandatée à cet effet, l'utilisateur est censé avoir accès à tous les services liés à Dexia PubliWeb et pouvoir prendre connaissance de toutes les informations pouvant être obtenues par le biais de ce système.

3.3 Le service de base Dexia PubliWeb permet :

- la consultation de données financières concernant des comptes à vue, carnets de compte et autres comptes ;
- la consultation de données financières concernant des comptes d'ouverture de crédit ;
- la consultation de données financières concernant des comptes de placements : placements à terme, dossiers-titres et sicav;

- la gestion du Système I, de la Gestion budgétaire et de la Médiation de dettes, ainsi que consultation des Comptes d'aide sociale et les Comptes retrait;
- l'ouverture de comptes Système I, d'aide sociale, de Gestion budgétaire (y compris le Compte retrait lié) et de Médiation de dettes (y compris le Compte retrait lié);
- la demande de garanties locatives ;
- la saisie, la signature et l'envoi de virements individuels nationaux ;
- la saisie, la signature et l'envoi de virements individuels internationaux en EUR dans la zone euro ;
- la gestion des crédits (simulations, inventaire, prévisions budgétaires, perte financière réelle) ;
- la réception de messages financiers généraux ;
- le suivi de tous les fichiers bancaires envoyé ;
- l'introduction de signatures disjointes sur des fichiers bancaires.
-

3.4 L'accès à ces services est subordonné à l'utilisation des produits financiers correspondants. Les conditions propres à ces produits financiers restent d'application. La liste de ces services peut être modifiée compte tenu des évolutions financières et technologiques.

Article 4 – Sécurité

4.1 La banque déclare utiliser des systèmes de sécurité qui répondent aux développements technologiques récents pour lutter contre les formes connues et détectables de virus et de fraude informatique et elle déclare déployer des efforts raisonnables pour maintenir cette protection. Le Client et l'utilisateur s'engagent à respecter strictement les normes, instructions et procédures telles que décrites ci-après, ainsi que dans Dexia PubliWeb.

4.2 Les utilisateurs reçoivent un numéro d'abonné et un numéro d'identification personnel. Ces deux numéros permettent à l'utilisateur, pendant leur période de validité, de générer une paire de clés personnelles, l'une privée, l'autre publique. La lettre mentionnant le numéro personnel d'identification sera adressée à l'administration, la deuxième, dans laquelle figure le numéro d'abonné, sera envoyée à l'agence Dexia Banque indiquée par le Client dans la fiche technique jointe à sa première demande. Cette paire de clés est enregistrée sur un support disquette ou sur un secure network-drive et sécurisée grâce à un mot de passe choisi par l'utilisateur et qui demeure strictement personnel. Afin d'avoir accès au service Dexia PubliWeb, l'utilisateur doit s'identifier grâce à sa paire de clés uniquement utilisable via l'introduction d'un mot de passe personnel qu'il aura lui-même préalablement défini. Les opérations requérant une signature sont également signées au moyen de cette paire de clés. A cet effet, l'utilisateur devra également introduire son mot de passe.

4.3 L'utilisateur est tenu de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de préserver l'intégrité et le caractère personnel et confidentiel de son mot de passe et de sa paire de clés. A cet effet, il est tenu de modifier à intervalles réguliers son mot de passe selon une procédure spécialement prévue à cet effet. L'utilisateur et le Client, et eux seuls, sont exclusivement et entièrement responsables de l'utilisation correcte ou abusive du mot de passe par toute personne. L'utilisateur et le Client déclarent avoir connaissance du fait que si un tiers entre en possession du code secret, ce tiers est en mesure de passer des ordres sans que la banque ait la possibilité de le déceler.

4.4 Les utilisateurs se déclarent expressément d'accord avec le présent règlement dès leur premier accès au service Dexia PubliWeb.

4.5 Dexia Banque peut ultérieurement, moyennant information préalable de l'utilisateur, adapter unilatéralement le système de sécurité. L'utilisateur peut, dans ce cas particulier, mettre fin au contrat conformément à l'article 2.1 ou dans la période mentionnée dans l'information préalable par Dexia Banque.

Article 5 – Preuve

5.1 Dexia Banque, le Client et l'utilisateur considèrent que la paire de clés de l'utilisateur et la signature électronique de celui-ci constituent une identification satisfaisante et valable pour toute opération réalisée par l'intermédiaire du service Dexia PubliWeb. Si la signature électronique est acceptée par les systèmes informatiques de Dexia Banque, elle constitue la preuve valable et irréfutable de l'identité de l'utilisateur et de son accord relatif aux ordres donnés sous cette signature.

- 5.2 L'utilisateur marque expressément son accord pour l'enregistrement de ses opérations dans le journal de bord de la banque. Celui-ci peut être visualisé sur n'importe quel support et contient toutes les données relatives aux messages, informations et ordres échangés. Sous réserve de preuve contraire fournie par l'utilisateur, toute reproduction du journal de bord constitue une preuve valable et irréfutable tant au niveau de l'échange de données qu'au niveau du contenu des messages, des informations et des ordres.
- 5.3 Dexia Banque confirme toutes les opérations exécutées par l'utilisateur par le biais d'un extrait de compte quelle que soit la manière dont celui-ci est mis à disposition. Si dans les 30 jours de l'envoi, de la remise ou de la prise de connaissance de l'extrait de compte, l'utilisateur n'en conteste pas le contenu par écrit, l'extrait est considéré comme étant accepté définitivement et constitue une preuve pour Dexia Banque.

Article 6 – Responsabilité

- 6.1 Dexia Banque s'engage à prendre toute mesure nécessaire visant à réparer toute panne imputable à ses propres services informatiques qui lui serait communiquée.
- 6.2 Sauf faute grave ou intentionnelle dans son chef, Dexia Banque n'encourra aucune responsabilité relative aux conséquences directes ou indirectes dues (1) à un mauvais fonctionnement de l'équipement du Client ou de l'utilisateur ou du service public de télécommunication, ou en cas d'interruption, de cessation ou de dysfonctionnement du service consécutifs à des circonstances indépendantes de sa volonté, (2) à la destruction ou à l'endommagement de fichiers ou de tout autre document ou information stockés sur les ordinateurs du Client ou de l'utilisateur, (3) à une utilisation erronée, frauduleuse ou abusive du service Dexia PubliWeb, que ce soit de la part de l'utilisateur ou de la part de tiers, et ce en raison de l'utilisation abusive du code secret et (4) à l'impossibilité d'accès au service ou de la gestion des ordres à la suite d'une augmentation exceptionnelle ou imprévisible de demandes d'accès au service ou du volume des ordres transmis pour exécution par le service Dexia PubliWeb.
- 6.3. Dexia Banque se réserve le droit d'interrompre à intervalles réguliers le service pour exécuter des travaux d'entretien et d'amélioration à ses systèmes ou chaque fois que la banque estime que la sécurité est en danger ou pourrait l'être, ou encore en cas de fraude.

Article 7 – Coûts

- 7.1 Les coûts du matériel et du logiciel nécessaires à l'utilisation de Dexia PubliWeb, les frais éventuels d'installation et de télécommunication sont intégralement à la charge du Client.
- 7.2 Le service de base Dexia PubliWeb est compris dans le prix mentionné dans le contrat d'accès à PubliWeb ou dans le "Formulaire de demande PubliWeb", en fonction des cas. Dexia Banque peut ultérieurement modifier de façon unilatérale la tarification d'une partie ou de la totalité de ce service de base et le qualifier ainsi comme service complémentaire, conformément aux règles prévues dans l'article 9 pour les modifications au service de base. Dans ce cas, une résiliation partielle de l'accès au service de base est possible.

Article 8 – Divers

- 8.1 Le Client et les utilisateurs ne peuvent céder ou transférer à des tiers l'utilisation et les obligations du présent service.
- 8.2 Le client garantit que chaque utilisateur prendra connaissance des conditions de ce règlement et les acceptera lors de la première utilisation de PubliWeb.
- 8.3 Il va de soi que le logiciel ne peut en aucun cas être copié par le Client et les utilisateurs et qu'il doit être immédiatement retourné à Dexia Banque en cas de résiliation ou d'extinction du présent service

8.4 Pour le bon fonctionnement du service, il est nécessaire de disposer d'une infrastructure suffisamment puissante.

La configuration conseillée du PC peut être consultée via le site PubliWeb.

8.5 Les termes et conditions relatifs à ce service ne sont ni cessibles ni transmissibles sauf accord écrit préalable de Dexia Banque. Dexia Banque se réserve le droit de céder ou transférer à un tiers les droits et obligations découlant du présent service.

8.6 Dexia PubliWeb et PubliLink sont des marques déposées de Dexia Banque.

8.7 Le contenu et les informations échangées via Dexia PubliWeb, ainsi que les programmes informatiques, les applications et les règles d'utilisation sont la propriété exclusive de Dexia Banque avec interdiction de les copier, multiplier, adapter, traduire, diffuser ou modifier.

8.8 La banque n'a entrepris aucune démarche pour se conformer à un autre droit que le droit belge. Chaque contrepartie doit décider sur la base de la législation et de la réglementation qui lui est applicable, si et moyennant le respect de quelles conditions elle est autorisée à utiliser le service Dexia PubliWeb. Tout litige sera porté devant les tribunaux belges.

Article 9 – Modification des conditions

9.1 Dexia Banque se réserve le droit de modifier le présent règlement. Ces modifications seront communiquées au Client par tout moyen approprié.

9.2 Les modifications au service de base entrent en vigueur 2 mois après leur communication, les modifications aux services complémentaires à partir de la prochaine année civile, mais au plus tôt un mois après leur communication. Quand le délai d'un mois comme mentionné dans l'article 9.4 tombe partiellement dans la prochaine année civile et qu'il n'y a pas de résiliation, les modifications entrent néanmoins en vigueur avec effet rétroactif dès le début de la nouvelle année civile.

9.3 Si le Client n'a pas résilié l'accès au service de base avec effet avant l'entrée en vigueur de la modification conformément à l'article 2.1, les utilisateurs et elle-même seront contractuellement liés par le nouveau texte.

Article 10 – Protection de la vie privée

10.1 Les données personnelles recueillies dans ce formulaire, ainsi que celles relatives aux opérations de paiement, aux placements et aux produits de crédit, permettent à Dexia Banque de gérer les comptes, placements et crédits de l'utilisateur, de lui proposer les services financiers les plus appropriés et d'éviter les abus.

10.2 L'utilisateur peut s'opposer à l'utilisation desdites données à des fins de marketing direct. Il peut exercer son droit d'accès ou de rectification en s'adressant par écrit à Dexia Banque, Gestion de la clientèle privée, Boulevard Pachéco 44 à 1000 Bruxelles et en joignant une copie du recto de sa carte d'identité.

10.3 Il existe auprès de la Commission de la protection de la vie privée, un registre public des traitements automatisés.

REGLEMENT PUBLIWEB TRANSFERT DE FICHIERS

Article 1 : Objet

Le Client souhaite être en mesure d'échanger des fichiers et des données avec Dexia Banque Belgique SA (ci-après la Banque) par voie électronique.

L'utilisation de PubliWeb Transfert de fichiers est soumise à l'utilisation des produits financiers qui y sont liés. Les conditions spécifiques de ces produits financiers restent d'application. La liste des services peut être modifiée, compte tenu de l'évolution technique et financière.

Article 2 : Description de l'option "PubliWeb Transfert de fichiers"

L'option "PubliWeb Transfert de fichiers" permet au Client d'échanger des fichiers ou des données avec Dexia Banque Belgique SA par voie électronique.

Les fichiers suivants sont supportés :

- Réception par la Banque de paiements nationaux et internationaux;
- Réception par le Client d'extraits de compte codifiés;
- la transmission des détails des recettes avec communication structurée;
- la gestion des ordres de domiciliation;
- la transmission des données relatives à la gestion des comptes de tiers (le système I) ;
- Réception par le Client des fichiers crédits (inventaire, prévisions budgétaires).

Article 3 : Durée

Chacune des parties peut mettre fin à cette option moyennant un préavis de six mois qui entre en vigueur à la date à laquelle le Client fait connaître à Dexia Banque Belgique SA son intention de mettre fin à l'option au moyen du formulaire prévu à cet effet.

Article 4 : Dispositions diverses

- 4.1. Le Client garantit que chaque utilisateur prendra connaissance des dispositions du présent règlement et les acceptera lors de la première utilisation de PubliWeb Transfert de fichiers.
- 5.1 Dexia Banque Belgique SA se réserve le droit de modifier le présent règlement. Ces modifications seront communiquées au Client par tout moyen adéquat.
Les modifications entrent en vigueur de plein droit un mois après leur communication au Client, sauf dans le cas où le Client décide de mettre un terme au contrat.

Article 5 : Droit applicable – Tribunal compétent

Le présent règlement est soumis au droit belge et est interprété conformément à celui-ci. Sauf disposition légale contraire, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour tout litige éventuel.